

Ne laissons pas légaliser l'insécurité sociale

591 630 chômeurs étaient recensés en Île-de-France en janvier dernier, soit une hausse de 2,1% sur le mois précédent et près de 10 % en un an ! C'est dans cette situation où les plans sociaux, d'une rare violence pour les travailleurs, s'accumulent que le gouvernement va présenter aux parlementaires l'Accord National Interprofessionnel (ANI). Ce texte a été écrit par le MÉDEF puis ratifié par 3 syndicats moins représentatifs que les deux qui ont refusé de le signer (La CGT et Force Ouvrière). Il est maintenant porté presque sans modification par le gouvernement. Ce projet de loi est une véritable bombe qui jette aux orties des décennies de conquêtes sociales !

Lire le texte de l'ANI sur notre site :

<http://cgt-territoriaux-leslilas.org/Accord-du-11-janvier-2013-au-bon>

L'ANI est dangereux pour les salariés : car il banalise les licenciements, les rends moins coûteux pour les employeurs et moins contestables par les salariés. Il ne sécurise pas l'emploi des travailleurs, il sécurise le patronat dans ses possibilités de licencier !

L'ANI est un chantage permanent : car il organise la mobilité interne forcée d'un site à un autre. Demain un accord d'entreprise pourra autoriser l'employeur à muter un salarié sur un autre poste à l'autre bout de la France, en cas de refus, il sera possible de procéder à un licenciement pour motif personnel ! Autre exemple, en cas de difficulté dans l'entreprise un accord de « maintien de l'emploi » pourra obliger le salarié à une modification de son temps de travail et à une baisse du salaire pendant deux ans. Là encore, en cas de refus de voir son salaire baisser, pour qu'à l'autre bout de la chaîne les actionnaires continuent d'empocher leurs dividendes, le salarié s'expose à être licencié pour motif économique individuel et le motif du licenciement sera inattaquable !

L'ANI casse le Code du travail : car l'accord de gré à gré entre le salarié et son employeur prévaudrait sur la loi ! C'est inacceptable et dangereux !

L'ANI est une honte pour la démocratie : car ce texte porte uniquement les exigences du MÉDEF : les parlementaires, élus pour et par le peuple ne doivent pas se soumettre aux exigences du grand patronat ! L'intérêt général doit primer et non les intérêts particuliers des privilégiés de la fortune !

Il y aurait dans ce texte des avancées significatives... renvoyées, toutefois, à de nouvelles négociations... en voici quelques exemples :

Complémentaire santé pour tous : portée par des organismes privés, c'est enfoncer un coin supplémentaire pour casser le système solidaire de sécurité sociale, vieille lune du patronat qui rêve de libéraliser ce marché depuis des décennies tant les possibilités de profits sont importantes !

Droits rechargeables pour l'indemnisation des demandeurs d'emploi: un demandeur d'emploi qui retrouve du travail sans avoir utilisé la totalité de ses droits pourra les conserver en cas de perte d'emploi future. Mais comme le Medef ne veut pas financer ce nouveau droit,

il faudra diminuer les indemnisations de tous les demandeurs d'emplois pour financer cette magnifique avancée sociale: c'est-à-dire que l'on va fragiliser encore plus une population déjà en difficulté !

Taxation des contrats courts : enfin une bonne idée car le recours de la part du patronat aux contrats précaires a un coût énorme pour l'assurance chômage. Une taxation était censée compenser ce coût. Dans les faits, la majorité de ces contrats ne sera pas taxée et des exonérations de cotisations pour l'embauche des moins de 26 ans ont déjà été négociées par le patronat. Au final, c'est 40 millions d'euros d'exonérations qui viendront s'ajouter aux 20 milliards d'aide offert par le gouvernement en novembre.

Encadrement du travail à temps partiel : il est prévu que le temps partiel soit de 24h minimum par semaine, mais les possibilités de dérogations sont nombreuses et les règles permettant de moduler le temps de travail sont renforcées : possibilité de l'employeur de modifier la durée du travail huit fois dans l'année. Salariés à la disposition de l'employeur, les heures travaillées en plus ne seront pas systématiquement plus payées....

Certains nous vantent l'aspect historique de cet accord, ils ont certainement une conception de l'histoire qui marche à reculons !

L'esprit même de ce texte est une insulte envers les travailleurs !

Privé comme public, tous unis contre l'ANI !

C'est l'ensemble du monde du travail qui risque d'être mis au pas si ce texte en venait à être voté.

Ce serait faire preuve d'une incroyable naïveté de ne pas voire que, derrière un dispositif s'appliquant, dans un premier temps, au privé, le MÉDEF et le gouvernement entendent s'attaquer ensuite à la fonction publique. Comment ne pas constater que leur action vise à soumettre ici tous les travailleurs aux mesures d'austérité et de privation qui ont cours dans d'autres pays européens.

Du haut de leur expertise économique, les oracles du libéralisme nous répètent inlassablement qu'il y a dans ce pays trop de fonctionnaires, qu'il est temps d'en finir avec la protection sociale et qu'il revient aux travailleurs de rembourser les dettes créées de toute pièce par la spéculation financière.

L'ANI est l'affaire de tous ! Nous n'accepterons pas de nous sacrifier et de compromettre les droits des futures générations alors que des richesses considérables sont scandaleusement épargnées !

Le mardi 9 avril 2013
Tous en grève contre l'ANI!
Manifestation à 14 h Montparnasse
Départ local à 13h30 métro Mairie des Lilas

**Le matin même, une délégation CGT sera reçue
par la mairie des Lilas à propos de la journée de carence,
du régime indemnitaire, du plan de titularisation
et de la couverture sociale.**